



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 7719

du 31/08/2020

Coronavirus Covid-19 : Mesures d'hygiène au sein des établissements scolaires dans le contexte d'épidémie de Covid-19

Cette circulaire complète la(les) circulaire(s) : n° 7686, 7691 et 7713

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 31/08/2020
Documents à renvoyer	non

Information succincte	Le présent protocole a pour objectif d'informer les acteurs de l'enseignement des mesures d'hygiène au sein des établissements scolaires dans le contexte de la pandémie Covid-19, actualisées par l'ONE
-----------------------	--

Mots-clés	Coronavirus, Covid-19, sanitaire
-----------	----------------------------------

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Centres psycho-médico-social
Ens. officiel subventionné	Primaire ordinaire Centres d'Auto-Formation Centres de Technologie Avancée (CTA) Secondaire ordinaire Centres de dépaysement et de plein air (CDPA) Secondaire en alternance (CEFA)
Ens. libre subventionné	Maternel spécialisé Centres techniques
Libre confessionnel	Homes d'accueil permanent Internats primaire ordinaire
Libre non confessionnel	Secondaire spécialisé Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé
	Secondaire artistique à horaire réduit

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives) Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs) Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs) Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)
Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone Les Gouverneurs de province Les organisations syndicales

Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
	DGEO	0800/20.000 info.dgeo@cfwb.be
Personnels de Wallonie Bruxelles Enseignement / WBE	DGPEOFWB	0800/20 000 (n° vert) info.coronavirus@w-b-e.be
Personnels de l'enseignement subventionné	DGPE	0800/20 000 (n° vert) Secretariat.ces@cfwb.be

Madame,
Monsieur,

Dans la circulaire 7713 « Coronavirus Covid-19 - Procédure pour la gestion des cas et des contacts Covid-19 en collectivités d'enfants : Écoles », il était précisé que « *s'agissant des mesures d'hygiène et sanitaire, le protocole de l'ONE « Mesures d'hygiène au sein des établissements scolaires dans le contexte d'épidémie de Covid-19 », tel que mis à jour au 5 juin 2020, reste d'application jusqu'à nouvel ordre.* »

La présente circulaire vise à actualiser ces consignes.

Pour permettre une rentrée en présentiel de tous les élèves en veillant à leur sécurité et à celle des membres du personnel, vous trouverez ci-après les nouvelles mesures d'hygiène recommandées pour diminuer le risque de propagation du COVID-19.

Le protocole de nettoyage s'applique aux établissements scolaires des maternelles, des primaires, des secondaires ainsi que les locaux occupés par l'ATL (garderies).

Ces mesures s'inscrivent dans les conditions prévues pour les écoles en code jaune et en code orange. Elles pourront être adaptées en fonction de l'évolution de l'épidémie et des connaissances scientifiques.

Ces recommandations sont des mesures globales d'hygiène qui ne pourront pas répondre à tous les cas de figure qui se présenteront dans les établissements scolaires mais elles donnent le ton des précautions à prendre pour permettre aux services PSE et CPMS-WBE d'orienter les responsables dans les mesures à adapter pour participer à lutter contre la propagation du virus et permettre aux élèves de suivre sereinement les enseignements.

Sur cette base, chaque Pouvoir Organisateur doit définir son plan d'entretien en tenant compte notamment de l'analyse locale du risque et de la nature de l'utilisation des locaux et du matériel.

Ce document apporte des précisions complémentaires concernant :

- 1. Les mesures d'hygiène des locaux – Nettoyage et désinfection ;**
- 2. Les mesures d'hygiène individuelle ;**
- 3. Des mesures spécifiques pour les enfants de moins de 6 ans (garderies et maternelles) ;**
- 4. Des mesures spécifiques pour l'enseignement spécialisé.**

Bénédicte Linard

Vice-Présidente et Ministre en charge
de l'Enfance et de la Promotion de la santé à l'école

Caroline Désir

Ministre de l'Éducation,

1. Mesures d'hygiène des locaux – Nettoyage et désinfection

Un nettoyage des locaux à l'eau et au savon est réalisé régulièrement. Cette recommandation concerne également les sanitaires.

Une attention spécifique est accordée aux surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme le mobilier partagé, poignées de portes, interrupteurs, robinets, rampes d'escalier, les téléphones, tablettes, claviers, souris lorsqu'ils sont partagés, poussoirs des chasses, poignées intérieures et extérieures des portes, verrous, robinets, etc...).

Le nettoyage complet et la désinfection des locaux sont réalisés lorsque les locaux ont été fréquentés par une personne ayant présenté des symptômes : sol, mobilier et surfaces fréquemment touchées de « l'espace dédié », la salle de classe, les sanitaires concernés.

Il est également recommandé d'aérer les locaux : ouvrir les fenêtres minimum 2 à 3 fois par jour pour aérer les pièces et ce minimum 15 minutes et de préférence lorsqu'il n'y a personne dans la pièce, surtout lorsqu'un courant d'air est créé. Il est également important de s'assurer que l'air circule bien vers l'extérieur et non vers d'autres pièces dans lesquelles peuvent se trouver des personnes.

Le personnel d'entretien doit porter des gants. Il est recommandé que le personnel d'entretien soit muni d'un équipement de protection individuel adéquat : gants (de ménage), tablier de protection à longues manches. (S'il y a une suspicion de contamination : gants à usage unique de préférence, masque et de préférence lunettes de protection). Il faut être attentif à l'habillage et au déshabillage de cet équipement de protection. Les équipements à usage unique doivent être éliminés directement dans un sac étanche fermé hermétiquement. Les équipements lavables (gants, tabliers en tissu, masques en tissu, lunettes de protection lavables) doivent être décontaminés adéquatement : eau avec eau de javel, ou alcool à 70%, lessive à 90° ou 60° pendant minimum 30 minutes avec du produit à lessive.

Terminer en se lavant les mains à l'eau et au savon.

Les poubelles doivent être vidées et nettoyées quotidiennement. Il faut s'assurer que les déchets soient éliminés en toute sécurité.

En cas de suspicion de cas, les textiles éventuels (essuies, draps, jouets en tissu) doivent être lavés à 60° minimum, pendant au moins 30 minutes avec du produit de lessive. En cas de manipulation de linge (ex. salle de sieste), dans la mesure du possible, attendre 3h après la manipulation du linge, avant de procéder à la désinfection du sol et des surfaces.

Information

L'information du personnel d'entretien aux mesures d'hygiène est très importante. Il est conseillé de superviser le travail de l'équipe de nettoyage au début et de donner un retour d'information encourageant, afin de pouvoir adopter rapidement les meilleures habitudes de travail.

Nettoyer signifie retirer les saletés, ce qui permet de diminuer le nombre de microbes. Cela se fait à l'eau et au savon¹.

¹ un simple détergent : savon noir, savon de Marseille, ...

Désinfecter signifie utiliser des produits chimiques pour tuer les microbes restés sur les surfaces après le nettoyage. Utiliser **de l'eau de javel ou un produit désinfectant virucide** avec une **activité prouvée contre le SARS-CoV-2** (études en cours au niveau européen)² et **autorisé** par le SPF Santé Publique. (qui permet une élimination du virus)³.

- Pour la désinfection du sol et des surfaces : Utiliser de préférence de l'eau de javel: **eau de javel à 12° (ou 3,6%)⁴, diluer 30ml d'eau de javel dans 1L d'eau**, avec un **temps de pose de 5 minutes**. Et ce en l'absence d'enfants.
- Pour la désinfection des surfaces et objets qui ne peuvent pas être désinfectés avec de l'eau de javel, un produit avec **70% d'alcool au moins** peut être utilisé pour la désinfection, après nettoyage avec un détergent neutre, exception faite du matériel ne pouvant être nettoyé à l'eau (téléphonie, informatique, ...)

2. Mesures d'hygiène individuelle

Le risque de transmission dans le cadre scolaire sera minimisé en appliquant des mesures strictes d'hygiène pour tous. Des mesures de distanciation physique et le port d'un masque en tissu sont prévus pour les élèves du secondaire et les adultes. Des conseils pour les masques sont disponibles dans le document « Port du masque en milieu scolaire », ONE, 15 mai 2020.

Placer des affiches officielles à l'entrée de l'école, dans toutes les pièces utilisées, dans les toilettes et dans les cuisines.

Par exemple, pour les mesures d'hygiène et de distanciation :
https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PARENTS/Actualites_parents/coronavi_rus-aviq-affiche.jpg

Pour le lavage des mains des enfants (près des lavabos):
https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/comment-laver-comment-desinfecter-mains.pdf

Pour le lavage des mains des adultes (près des lavabos des adultes, cuisine, local avec matériel d'entretien...) :

https://d34j62pglfm3rr.cloudfront.net/images/fra_techniekzoom.jpg

² <https://data.europa.eu/euodp/en/data/dataset/biocidal-products-lists-of-disinfectant-active-substances-and-products>

³ https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/332106/WHO-2019-nCoV-Adjusting_PH_measures-Schools-2020.1-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y

⁴ Eau de javel ayant une concentration minimum en hypochlorite de sodium de 0.1%.

Pour arriver à cette concentration efficace :

- Avec de l'eau de javel à 12°(ou 3,6%), il faut diluer 30ml d'eau de javel dans 1L d'eau ;
- Avec de l'eau de javel à 18°(ou 5,3%), il faut diluer 20ml d'eau de javel dans 1L d'eau ;
- Avec de l'eau de javel à 8°(ou 2,4%), il faut diluer 40 ml d'eau de javel dans 1L d'eau.

Le lavage des mains et les mesures d'hygiène individuelle

Toutes les écoles doivent être équipées en savon, serviettes en papier et gel hydro-alcoolique.

Il est important de **privilégier le lavage des mains à l'eau et au savon** plutôt que l'application de gel hydro-alcoolique afin de prévenir les irritations particulièrement chez les plus petits et les élèves ayant la peau sensible.

Tous les élèves et les membres du personnel doivent se laver les mains (eau et savon ou gel hydro-alcoolique)

- en entrant dans l'école,
- en entrant dans la salle de classe (après la récréation),
- après être allé aux toilettes,
- après avoir toussé ou éternué dans ses mains,
- après avoir utilisé un distributeur,
- avant et après le repas,
- avant et après le cours d'éducation physique,
- avant de quitter l'école.

- Le lavage des mains à l'eau et au savon doit durer **40 à 60 secondes**.
- En l'absence de point d'eau, utiliser un gel hydro-alcoolique
- Il est conseillé de privilégier l'utilisation de savon liquide en distributeur et de serviettes en papier (plutôt que des essuies en tissu ; si des essuies en tissu sont utilisés, ils doivent être changés au moins deux fois par jour et lavés à 60°).
- Il est important **d'apprendre aux enfants à se laver les mains correctement** :
 - Expliquer le lavage des mains à chaque enfant,
 - Lui faire se laver les mains sous supervision/accompagnement
 - Lui donner un retour d'information encourageant
 - Superviser encore le lavage des mains par la suite (parfois ou systématiquement, selon l'âge des enfants).
 - Pour les plus jeunes (garderie ou maternelles) : se laver les mains « en chanson » peut permettre d'assurer la bonne durée de lavage
- Les ongles doivent être propres. Il est conseillé d'avoir les ongles courts, sans vernis, et d'éviter le port de bijoux aux mains et de faux ongles.

Les autres mesures de prévention de transmission des virus respiratoires sont à rappeler régulièrement, en particulier aux enfants plus jeunes ne portant pas de masque :

- **Eviter le plus possible de mettre les mains au contact de la bouche, du nez et des yeux.**
- **Se couvrir la bouche et le nez lors de la toux ou des éternuements**, soit dans le pli du coude, soit avec un mouchoir en papier à usage unique (donc à jeter après une seule utilisation, et en se lavant les mains après usage). Ne pas se couvrir la bouche avec la main car celle-ci sera alors contaminée et tout ce qu'elle touchera ensuite le sera également.
- Eviter les contacts rapprochés avec toute personne présentant des symptômes de maladies respiratoires (toux et éternuements).

3. Mesures spécifiques pour les enfants de <6ans (garderies et maternelles)

Jouets :

- Le matériel et les jouets peuvent être échangés entre enfants.
- Les jouets lavables : peuvent être lavés une fois par semaine et autant que nécessaire⁵ à la main ou au lave-linge à 60° durant 30 min, avec du produit à vaisselle ou à lessive, ou passés au désinfectant.

Siestes :

- En ce qui concerne les lits pour les siestes des plus jeunes : demander aux parents d'apporter un drap et une couverture individuels et veiller à couvrir complètement le lit avant que l'enfant ne se couche.
- Lors du déshabillage du lit, il est important d'encadrer la récupération du linge : ne pas secouer le linge, ne pas plaquer le linge contre soi, déposer directement le linge dans un sac (en tissu par exemple) sans le déposer au sol avant.
- Demander aux parents de laver le linge en machine pendant 30 min minimum à 60°C, au moins une fois par semaine.
- Alternier la position des lits, pieds - tête, si c'est possible au niveau organisationnel.

4. Des mesures pour l'enseignement spécialisé

Le nettoyage renforcé et la désinfection sont particulièrement importants et doivent être majorés, notamment dans certains types (type 2).

Pour le lavage des mains, utiliser de l'eau et du savon et éviter le gel hydro-alcoolique avec des élèves qui pourraient mettre leurs mains en bouche.

⁵ autant que nécessaire notamment dans les situations suivantes:

- en cas de souillures par des liquides corporels ;
- lorsqu'un enfant a présenté des symptômes en cours de journée, dans les locaux où il a été présent (sol, mobilier, et tout ce qu'il aura touché...).

Annexe 1

Précautions d'usage de l'eau de javel :

Pour la désinfection du sol et des surfaces : Utiliser de préférence de l'eau de javel :

eau de javel à 12° (ou 3,6%), diluer 30ml d'eau de javel dans 1L d'eau, avec un temps de pose de 5 minutes.

Précautions d'usage de l'eau de javel :

- ✓ Toujours utiliser des gants.
- ✓ Ne pas laisser l'eau de javel et autres produits désinfectants à portée des enfants.
- ✓ Ne jamais utiliser l'eau de javel en présence des enfants.
- ✓ L'eau de javel doit toujours être utilisée seule dans de l'eau froide (entre autres pour éviter le dégagement de vapeur toxique). Il ne faut donc pas la mélanger avec un autre produit d'entretien.
- ✓ Ne pas non plus mélanger l'eau de javel avec des solutions acides ou ammoniacales ni les utiliser de manière successive. Cela entraînerait une réaction chimique qui dégage des gaz chlorés très toxiques.
- ✓ Diluer en versant les 30ml d'eau de javel dans le litre d'eau et non l'inverse !
- ✓ Les vapeurs sont irritantes et même toxiques pour le système respiratoire. Ouvrir les fenêtres et aérer la pièce pendant l'utilisation.
- ✓ L'eau de javel est corrosive et toxique. Elle peut provoquer des brûlures sur la peau et les yeux, surtout sous forme concentrée. En cas de brûlure sur la peau, laver à l'eau. En cas de projection dans les yeux, rincer abondamment à l'eau et consulter un ophtalmologue. En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir, contacter le centre Antipoison au 070/245.245.

Dilutions :

Eau de javel ayant une concentration minimum en hypochlorite de sodium de 0.1%. Pour arriver à cette concentration efficace :

Avec de l'eau de javel à 12° (ou 3,6%), il faut diluer 30ml d'eau de javel dans 1L d'eau ;

Avec de l'eau de javel à 18° (ou 5,3%), il faut diluer 20ml d'eau de javel dans 1L d'eau ;

Avec de l'eau de javel à 8° (ou 2,4%), il faut diluer 40 ml d'eau de javel dans 1L d'eau.

Annexe 2

Mesures pour rassurer les enfants et les familles⁸⁹

Un nouveau virus comme celui qui cause la COVID-19 peut créer de l'anxiété et être difficile à comprendre par les élèves/enfants, surtout si une personne à l'école ou un membre de leur famille est malade ou s'ils voient/entendent des messages troublants à la radio, sur Internet ou à la télévision. Il est normal que les élèves/enfants se sentent inquiets ou nerveux et aient des questions.

- **Tenir les parents informés**

Les parents sont une source importante de réconfort pour leurs enfants. Il sera donc important pour les écoles et les services de garde de tenir les parents au courant de ce qu'ils font pour protéger les enfants, notamment des mesures qui sont destinées à prévenir la propagation des infections respiratoires.

- **Rassurer les élèves/enfants**

Les élèves/enfants doivent être rassurés au sujet de leur sécurité et de leur santé. Le fait de dire aux élèves/enfants qu'ils ont le droit d'être inquiets les réconforte. Rassurez les enfants en leur disant qu'ils sont en sécurité et qu'ils peuvent poser de nombreux gestes pour demeurer en santé.

- **Écouter les élèves**

Les élèves/enfants veulent être entendus. Ils n'ont pas besoin de renseignements détaillés sur les événements mais ils ont besoin de parler de leurs sentiments. Dites-leur qu'ils peuvent poser des questions. Répondez à leurs questions honnêtement, mais assurez-vous que l'information convient à leur âge.

- **Maintenir la routine**

Il est conseillé de maintenir les activités habituelles et la routine dans les écoles et les services de garde, car cela peut renforcer le sentiment de sécurité des élèves/enfants.

- **Porter attention à l'accès aux médias**

Limitez l'exposition des élèves/enfants aux médias ou assurez-vous que l'information à laquelle ils ont accès en ligne est fiable. L'exposition à trop de sources ou à de mauvaises informations peut donner aux élèves/enfants une vue exagérée des risques associés à la maladie.

Tenez les élèves/enfants au courant de la situation et de son évolution possible selon un niveau qui convient à leur âge.

- **Aider les enfants à soutenir leurs camarades et à prévenir l'exclusion et le harcèlement.**

Veillez à ce que les enseignants aient connaissance des ressources locales pour leur propre santé. Collaborez avec le personnel de santé et les travailleurs sociaux de l'école afin de repérer et d'aider les enfants et le personnel montrant des signes de détresse.

⁸ Gouvernement du Canada. Document d'orientation en matière de santé publique à l'intention des écoles (maternelle à la 12e année ou secondaires) et des services de garde (COVID 19.) 28 février 2020. **Consulté en mars 2020.**

⁹ Des orientations pour la prévention et le contrôle de la Covid-19 dans les écoles. Mars 2020. Fond des Nations Unies pour l'Enfance.